

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2024

Date de la convocation : 12 avril 2024

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 23

votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes d'Abloux de Saint-Gilles, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Laurent ALLILAIRE à Christine DEJOIE, Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Laurent LAROCHE à Paul JEANNEAU, Alain NEVIÈRE à Guylène MAUSSIRE, Christelle RAOUI à David MARDHEL, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Christelle CARTOUX, Claude CHANTEMARGUE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 ;
3. Initiative Brenne : Avenant à la convention de partenariat Initiative Brenne – CDC MOVA ;
4. Pôle Local d'Economie Solidaire (PLES 36) : Convention de partenariat triennale ;
5. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur ;
6. Arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal ;
7. Questions et informations diverses.

1. Secrétaires de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 à Saint-Benoît-du-Sault est **approuvé à l'unanimité.**

3. Initiative Brenne : Avenant à la convention de partenariat Initiative Brenne – CDC MOVA

Lors de sa séance du 29 novembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat entre Initiative Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, pour le poste de chargé d'affaires.

RAPPEL : La convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre Initiative Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin, pour la réalisation d’une mission d’animation en développement économique sur les 17 communes de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d’Anglin confie à Initiative Brenne les missions suivantes :

- Organisation de rencontres avec les entreprises : contacts, visites, accompagnement à la mobilisation de financement...
- Accompagnement au montage de projets de Création, Reprise et Développement d’Entreprises, en lien avec les partenaires ad hoc (Dev’Up, Chambres Consulaires...)
- Mobilisation/conception d’animations pour les entrepreneurs de la CdC : Club affaires, Ateliers protection sociale, Sensibilisation à la gestion financière, numérique...
- Animation, préparation de la Commission Développement socio-économique en lien avec le président de ladite commission
- Rédaction d’une Newsletter, de posts pour les réseaux sociaux...

Pour la réalisation, durant l’année 2023, des opérations décrites ci-dessus, la Communauté de Communes a versé à Initiative Brenne une subvention de fonctionnement de 25 000 €.

Le montant de cette subvention de fonctionnement est ajusté et estimé chaque année, puis indiqué dans un avenant annexé à la convention. Le nouveau montant indiqué, tiens compte : du coût de la mission estimée pour l’année à venir et de la somme résultant de l’écart entre le coût réel de l’année n-1 et la subvention versée en n-1 qui est alors ajoutée ou déduite du montant.

Pour l’année 2024, cette somme est estimée à 24 510 €.

Voté à l’unanimité.

Pour information : Alisson FIANCETTE, chargée de mission développement économique a été recrutée par le PNR de la Brenne et sera mise à disposition des 3 Communautés de Communes (Cœur de Brenne, Brenne-Val de Creuse et MOVA).

Elle effectuera également le remplacement de Laure FUZEAU pendant son congé maternité (au niveau CDC pas au niveau d’Initiative Brenne).

4. Pôle Local d’Economie Solidaire (PLES 36) : Convention de partenariat triennale

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire une demande de subvention 2024 d’un montant de 1 364,20 € et une convention pluriannuelle du Pôle Local d’Economie Solidaire (PLES).

Le PLES a pour objectif de rendre accessible la création d’entreprise et d’activité, dans le but de créer des emplois sur le territoire de l’Indre, selon des valeurs humaines et des outils solidaires :

- **La couveuse d’entreprises de l’Indre** – dispositif qui permet aux entrepreneurs de tester leur activité dans un cadre sécurisé (contrat CAPE) par le démarrage de l’activité sous le numéro SIRET du PLES avant de s’immatriculer.
- **La Coop Services 36** : coopérative de développement de l’emploi dans les services à la personne – qui permet aux porteurs de projets de tester leur activité dans un cadre sécurisé, avec la perspective de devenir entrepreneur salarié, puis associé.
- **La Cagnotte Solidaire Emploi** – fonds alimenté par des citoyens qui accorde des prêts d’honneur aux porteurs de projets.

Voté à l’unanimité

5. Gratification stagiaire de l’enseignement supérieur

Monsieur le Président rappelle que des étudiants de l’enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il précise que le versement d’une gratification minimale à un stagiaire de l’enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d’une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération.

Monsieur le Président fait part que Mademoiselle Chloé SEGUE, étudiante, en Master 1 Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Limoges, effectuera un stage professionnel de trois mois au sein de la Communauté de Communes, du 15 avril au 15 juillet 2024 soit 455 heures.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de lui allouer une gratification d'un montant de 1 979,25 € (455 heures x 4,35 €/h).

La gratification sera versée mensuellement au stagiaire à savoir :

- 365,40 € en avril,
- 669,90 € en mai,
- 578,55 € en juin,
- 365,40 € en juillet 2024

Voté à l'unanimité

L'étudiante-stagiaire est logée à Saint-Benoît-du-Sault.

Son stage commencera le 15 avril jusqu'au 15 juillet 2024. Dans le cadre de son stage, elle travaillera sur la valorisation du patrimoine les mardi, mercredi et jeudi matin et assurera l'accueil au bureau de l'OT de Saint-Benoît-du-Sault les jeudi après-midi, vendredi et samedi.

Puis, elle sera en contrat du 16 juillet au 31 août 2024 avec Destination Brenne. Dans le cadre de son contrat de travail, elle travaillera sur la valorisation du patrimoine les mardi, mercredi et jeudi matin et assurera l'accueil au bureau de l'OT de Saint-Benoît-du-Sault les jeudi après-midi, vendredi et samedi.

6. Arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal

Le projet de PLUi rentre en phase finale :

- Arrêt du projet de PLUi
- Consultations / projet arrêté (durée incompressible minimale de 3 mois)
- Phase enquête publique (durée d'1 mois minimum)
- Rapport du commissaire enquêteur (dans un délai d'1 mois maximum après l'enquête publique)
- Conférence des Maires
- Phase d'approbation du PLUi
- Fin de procédure

Arrêt du PLUi :

- soumet pour avis le projet de plan local d'urbanisme en application des articles L153-16, 17 et 18 du code de l'urbanisme aux personnes publiques associées, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.
- précise que le dossier du projet de PLUi tel qu'arrêté par le conseil communautaire, est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et des communes de Beaulieu, Bêlâbre, Bonneuil, Chaillac, Chalais, Dunet, La Châtre L'Anglin, Lignac, Mauvières, Mouhet, Parnac, Prissac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-Sur-Benaize et Tilly.
- précise que le projet de PLUi sera soumis à une enquête publique dès que les personnes publiques associées auront rendu leur avis dans un délai de trois mois.
- précise que l'abrogation des cartes communales des communes de Bêlâbre, Mauvières, Parnac, Prissac, Roussines et Saint-Hilaire-sur-Benaize fait l'objet d'une procédure d'abrogation conjointement à l'approbation du PLUi, et qu'ainsi fera l'objet d'une enquête publique conjointe.

Mise en place de périmètres délimités des abords de monuments historiques, cette procédure peut également accompagner l'élaboration du PLUi avec notamment une enquête publique unique, et une délibération spécifique décidant la mise en place de périmètres délimités des abords.

Projet d'arrêt sous réserve que le hameau des Forges de la commune de Mouhet soit mentionné.

Voté à 27 voix pour et 2 abstentions.

7. Questions et informations diverses

▶ Jeux olympiques à Saint-Benoît-du-Sault avant le passage de la flamme dans le Département

- le **vendredi 24 mai**, une journée olympique réunissant les élèves des écoles de la CDC MOVA est organisée au niveau du gymnase. **Vous êtes conviés à la remise des médailles aux enfants à partir de 15h.**

Un grand merci à la CDC MOVA qui a pris en charge cet événement et à Michèle BALLEZ, Vice-présidente, pour avoir permis l'organisation des transports.

- le **samedi 25 mai**, avec le Comité départemental olympique, **une journée de découverte** tout public sera organisée, nous terminerons par une rencontre autour des différentes nationalités.
- le **dimanche 26 mai à 16h**, vous êtes conviés à la représentation exceptionnelle de **l'Orchestre d'Harmonie du Département de l'Indre**, plus de 100 musiciens seront réunis salle polyvalente.

▶ Travaux de voirie : un courrier va être adressé à l'entreprise afin d'organiser les plannings d'intervention.

▶ Candidatures à Ville à Joie - Cf. CR de la commission développement économique du 08/04/2024

Retour sur le 1^{er} comité de pilotage :

Créneau disponible pour organiser les événements Ville à Joie : du 24 juin au 4 août 2024 (6 semaines). Cela se traduit par l'organisation de 12 manifestations dans 6 communes (soit 2 à 3 dates par semaine).

Soirée type :

- 17h30 : début de la soirée avec les stands (2h pour les visiteurs pour faire le tour)
- 19h30 : buvette et restauration sur place (fait par Ville à Joie, un foodtruck ou une association locale, etc) et début de l'animation (karaoke, etc)
- 21h : fin de la soirée

Intervenir sur les communes de l'Ouest et du Sud (qui n'accueillent pas le Ciné de Campagne) : Mauvières, Chalais, Tilly, Bonneuil, Beaulieu, Mouhet et Roussines. L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) sera transmis à toutes les communes de moins de 1000 habitants.

Les communes ont la possibilité de se faire accompagner par la chargée de mission développement économique pour la complétude de l'AMI.

L'opération prévoit à la fin des manifestations de réaliser une étude (via un questionnaire qui aura été soumis aux participants des événements et aux exposants) sur le territoire.

Les élus ont la possibilité de rajouter des questions à cette étude.

Publication de l'étude en septembre et octobre, celle-ci permet de revenir sur l'impact de la tournée, le CA généré, etc et de mieux comprendre le public de la commune

L'association va nous transmettre un exemple d'une étude et le questionnaire distribué aux participants.

Suite à donner : Diffusion de l'AMI par l'association

L'association sollicite les élus qui auraient des contacts auprès de l'ADEME CVL. Une demande de subvention a été demandée sans retour pour l'instant. Laurent LAROCHE a proposé de prendre contact avec le directeur de l'ADEME CVL.

▶ Commission éclairage public : peut-être fin mai si tous les documents ont été reçus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00

**Prochain Conseil Communautaire à Saint-Hilaire-Sur-Benaize
le lundi 3 juin 2024 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop at the bottom.

